

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4423

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plateforme d'innovation collaborative Axel'One - Exercice 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4423**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plate-forme d'innovation collaborative Axel'One - Exercice 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Axel'One a été créée en 2011 pour être la structure de gestion et d'animation de la plate-forme d'innovation collaborative du même nom. Cette association a été fondée par les partenaires suivants, réunis autour de ce projet collaboratif : Solvay, IFP Energies nouvelles, Suez environnement, Lyon ingénierie projets, l'Ecole supérieure de chimie physique électronique - formation continue et recherche (CPE - FCR), le Centre national de recherche scientifique (CNRS), Insavalor (filiale de valorisation de l'Institut national des sciences appliquées -INSA-) et l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon. Son objet est de coordonner la programmation et l'émergence des 3 ensembles qui composent la plateforme, puis d'en assurer l'animation.

L'objectif de la plate-forme Axel'One est de mener des projets de recherche et développement collaboratifs de grande ampleur dans le domaine de la chimie-environnement, en offrant des halls d'expérimentation, des laboratoires, des bureaux dédiés et des outils mutualisés aux équipes de recherche hébergées.

Elle s'appuie sur le développement de 3 projets immobiliers distincts et complémentaires dédiés à la recherche et développement (R&D), et situés sur 3 sites différents de l'agglomération, chacun de ces sites répondant à une logique de spécialisation et à une échelle de démonstration :

- le module campus, sur le campus Lyontech-la Doua, avec la construction d'un bâtiment d'une surface de 1 450 mètres carrés, est destiné à accueillir des projets d'expérimentation amont et à petite échelle. Ce module fait aussi partie des projets de l'opération Lyon Cité campus, dont la Communauté urbaine de Lyon est partenaire aux côtés de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes,

- le module plateforme matériaux innovants (PMI), dédié aux matériaux innovants, est situé à Saint Fons à proximité du centre de recherche de Rhodia. Il comprend la construction d'un bâtiment de 4 650 mètres carrés destiné à accueillir des projets collaboratifs préindustriels dans le champ des matériaux,

- le module plateforme procédés innovants (PPI), dédié aux procédés propres, est situé à Solaize, à proximité d'IFP Energies nouvelles, et comprend la réhabilitation de locaux du CNRS. Il doit mettre à disposition 2 450 mètres carrés pour accueillir des projets collaboratifs préindustriels dans le champ des procédés.

a) - Objectifs

La chimie et l'environnement représentent aujourd'hui le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires, et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, l'excellence de ce secteur économique et sa compétitivité ont été reconnues par la labellisation, le 12 juillet 2005, du pôle de compétitivité à vocation mondiale AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, de devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont Rhodia - Solvay, Arkéma, IFP Energies nouvelles, GDF-Suez et le CNRS. AXELERA, par sa fonction d'impulsion et d'accompagnement à l'émergence de projets collaboratifs d'innovation associant des petites et moyennes entreprises (PME), groupes industriels et laboratoires publics de recherche, représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies (cleantechs) que la Communauté urbaine met en œuvre.

La nécessité de grands espaces et d'équipements pour mener à bien des projets d'innovation d'ampleur a conduit les partenaires d'AXELERA à envisager la construction d'un lieu partagé permettant d'accueillir acteurs industriels et académiques pour mener à bien leurs projets collaboratifs avec leurs équipes et du matériel dédié.

La Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à la plate-forme collaborative Axel'One afin de :

- développer l'attractivité du territoire ainsi que la compétitivité des entreprises qui le composent, via des équipements structurants mutualisés de rayonnement international,
- renforcer les collaborations entre les acteurs de la filière chimie-environnement à la fois via l'implication forte des membres fondateurs mais aussi grâce à l'hébergement sur le site et à l'intégration de PME au sein des projets collaboratifs,
- contribuer à la mutation et au dynamisme de la Vallée de la chimie.

b) - Compte-rendu des actions réalisées par l'association

L'état de réalisation des modules est le suivant :

Module PMI

Les travaux de construction du bâtiment du module PMI ont eu lieu en 2013. Il est projeté une mise en service de la plate-forme en février 2014. 4 projets devraient s'implanter dès le démarrage de la plate-forme représentant un taux d'occupation d'environ 65 %. Des PME sont, par ailleurs, candidates à l'implantation dans le module. Celles-ci auront vocation à s'intégrer dans des projets collaboratifs dans les années à venir.

Module PPI

La plate-forme a démarré de manière transitoire en septembre 2012 et accueille d'ores et déjà le siège de l'Institut d'excellence pour les énergies décarbonées (IDEEL) ainsi qu'une PME. 3 PME devraient s'implanter dans la plate-forme en 2014 (intégration dans des projets collaboratifs sous 2 années).

Module Campus

Suite à la validation du programme immobilier détaillé en juillet 2012, la convention de maîtrise d'ouvrage a été signée en 2013, celle-ci étant prise par la Communauté urbaine dans le cadre de son investissement dans l'opération Lyon cité campus. Les travaux commenceront courant 2015 pour une mise en service de la plate-forme prévue en novembre 2016.

Pour assurer le remplissage des 3 modules dans le temps, l'association Axel'One a entamé des rapprochements avec des pôles de compétitivité et des structures de R&D au-delà de la région Rhône-Alpes.

c) - Bilan

Les actions poursuivies par l'association Axel'One présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

La plate-forme Axel'One est déjà partiellement opérationnelle et suscite un intérêt au-delà du périmètre régional. Les flux de projets laissent augurer d'un taux de remplissage supérieur aux prévisions initiales, notamment sur le module PPI. Par ailleurs, l'hébergement de PME permet de contribuer au dynamisme économique du territoire et particulièrement de la Vallée de la chimie.

d) - Programme d'actions et plan de financement 2014

L'année 2014 représente une année charnière pour l'association puisqu'il s'agit de l'année de mise en service de son site PMI ainsi que de la montée en puissance du site PPI. L'association doit faire face à des charges exceptionnelles (loyers et aménagements spécifiques de démarrage) alors que le remplissage de la plate-forme ne sera pas encore entièrement assuré.

L'association interviendra en 2014 sur l'émersion, la mise en service et la montée en puissance des modules de la plate-forme Axel'One. Cette action consistera à piloter la mise en place d'Axel'One campus (ouverture prévue en 2016), à garantir la mise en service de la plate-forme Axel'One PMI et à assurer la montée en puissance de la plate-forme Axel'One PPI (notamment la mise en œuvre de son programme immobilier).

L'association visera par conséquent à assurer le remplissage des modules en service et à anticiper celui du module Axel'One campus. Pour ce faire, l'association interviendra plus spécifiquement sur :

- la sélection et l'hébergement de PME/très petites entreprises (TPE),
- la sélection et l'hébergement de projets de R&D innovants,
- la promotion de la plate-forme ainsi que des projets et entreprises hébergés,
- l'animation des modules de la plate-forme Axel'One (sélection des projets, gestion des baux, coordination des projets d'équipements).

Le budget prévisionnel de l'association Axel'One pour l'année 2014 est présenté ci-dessous :

Charges	Montant (€)	Produits	Montant (€)
frais généraux	652 127	produits de gestion : <i>dont :</i>	1 701 226
personnel salarié	114 700	<i>cotisations</i>	83 000
personnel mis à disposition	395 842	<i>ressources facturées</i>	1 618 226
locations immobilières / contrat super-calculateur	1 518 110	produits financiers :	10 000
honoraires prestataires	137 975	subventions : <i>dont :</i>	1 230 000
impôts et taxes	40 054	<i>BASF</i>	10 000
promotion et communication	12 180	<i>Etat - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)</i>	794 000
dotation aux amortissements	60 000	<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	300 000
autres charges	10 238	<i>Institut français du pétrole énergie nouvelle (IFPEN)</i>	126 000
Total charges	2 941 226	Total produits	2 941 226

Eu égard à l'intérêt du projet et à la situation exceptionnelle de démarrage et de montée en puissance des 2 modules PMI et PPI, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plate-forme d'innovation collaborative Axel'One sur l'exercice 2014.

Cette subvention versée par la Communauté urbaine à l'association Axel'One s'inscrit dans le cadre du régime d'aide notifié N520a/2007 du 16 juillet 2008 relatif aux aides à la recherche et développement et innovation (R&D&I) des collectivités territoriales, et de l'Etat pour les aides à la R&D&I octroyées par le biais de fonds structurels, et plus précisément du régime d'aides aux pôles d'innovation.

Ce soutien est apporté conjointement avec l'Etat (DGCIS) et l'IFPEN qui interviennent respectivement à hauteur de 2 033 415 € sur la période 2011-2016 et de 460 000 € sur la période 2013-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Axel'One dans le cadre du fonctionnement de la plate-forme d'innovation collaborative Axel'One,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Axel'One pour le soutien au fonctionnement de la plate-forme d'innovation collaborative Axel'One sur l'exercice 2014,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Axel'One définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale de 300 000 € correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O2778.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.